

TIFFANY & CO.

Information sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Tiffany & Co. France

Depuis 1837, les bijoux de Tiffany & Co. ont créé un style particulier et célébré les grandes histoires d'amour à travers le monde.

Tiffany & Co. est reconnue et respectée pour avoir conçu, fabriqué et commercialisé avec succès les plus beaux bijoux, montres et accessoires, ce qui a été rendu possible grâce à son précieux personnel qui partage un certain nombre de valeurs concourant à la réussite de la maison. Ces principes sont reflétés au sein de la charte de valeur de la maison qui s'engage auprès de chaque salarié à créer un environnement qui reconnaît et récompense la créativité, l'initiative et le dévouement tout en respectant la diversité, la dignité et les valeurs communes liées à l'appartenance à une communauté et à une famille.

Les données détaillées dans ce rapport ont été préparées par Tiffany & Co. France conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 et au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, et sont basées sur l'index de l'égalité entre les femmes et les hommes, dont les critères ont été fixés par le gouvernement français, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. Nous sommes heureux d'annoncer que pour la France, cet index s'élève à **82/100**.

Vue d'ensemble des effectifs de Tiffany & Co. :

Répartition de l'effectif total :

Hommes : 24%

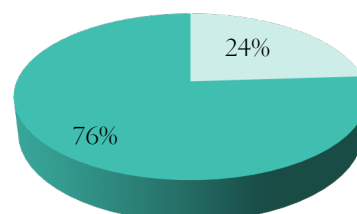
Femmes : 76%

Répartition sein de la population des vendeurs :

Hommes : 26%

Femmes : 74%

Répartition de l'effectif total



Chiffres clés :

Tiffany & Co publie son index qui est le résultat des indicateurs dont la mesure est rendue obligatoire par la loi. Il s'agit notamment de l'écart de rémunération femmes/hommes, la répartition des augmentations individuelles, de la parité parmi les hautes rémunérations, ainsi que le nombre de salariées augmentées à leur retour d'un congé de maternité.

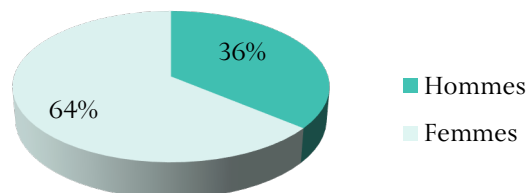
Pourcentage de femmes et d'hommes par catégorie socioprofessionnelle en 2019 :

	Employés		Cadres		Direction	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Répartition entre femmes et hommes	71%	29%	79%	21%	85%	15%

Rémunération des salariées femmes par rapport aux salariés hommes au cours de la même période de 12 mois :

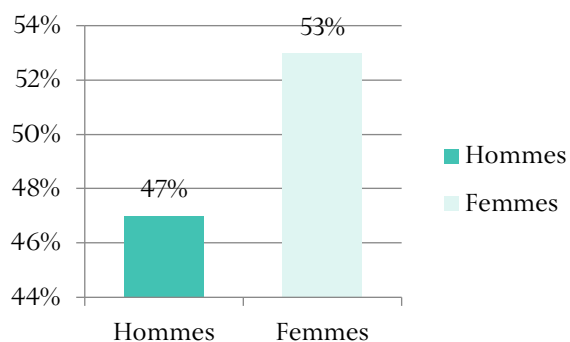
I. Ecart de rémunération entre femmes et hommes :

Toutes catégories confondues, les femmes gagnent en moyenne **13,6 % de plus** que les hommes



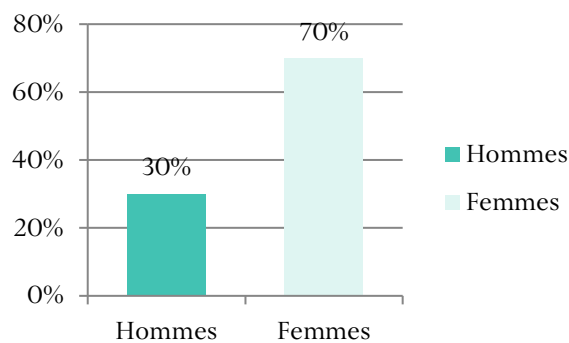
II. Répartition des augmentations individuelles :

Proportion de femmes et d'hommes ayant bénéficié d'une augmentation individuelle en 2019



III. Parité parmi les plus hautes rémunérations :

Proportion de femmes et d'hommes ayant bénéficié d'un niveau de rémunération parmi les plus élevés en 2019



TIFFANY & CO.

Quelques précisions :

Outre les chiffres reportés ci-dessus, nous sommes heureux de constater que la proportion de femmes salariées qui ont bénéficié d'une augmentation cette année à leur retour de congé maternité est de 100 %. Ce résultat est dû à notre politique visant à soutenir l'ensemble des salariés qui décident de s'absenter temporairement de leur poste de travail dans le cadre d'événements importants au cours de la vie. Cela comprend notre politique sur le congé maternité, le congé parental, les congés de proche aidant mais aussi notre politique sur les conditions de travail flexible. Chez Tiffany & Co, nous sommes fermement engagés à maintenir un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle afin de fournir un environnement riche et stimulant qui favorise le développement personnel et professionnel de ses salariés.

Elodie Janicot

Chef de marché France - Benelux - Suisse